



Groupement Belge des Omnipraticiens

17 mai 2016

Le GBO interroge la base



Ce **1^{er} juillet 2016** débutera le contrôle du respect des **6 critères retenus pour l'obtention de la prime informatique.**
(voir ci-dessous)

Ce **23 mai**, un Groupe de Travail sera réuni afin d'établir les seuils d'utilisation à partir desquels le critère est supposé être rempli.

Il apparaît que de nombreuses difficultés persistent, attribuables soit au système soit au programme. Nous les feront connaître à l'administration !

Merci de bien vouloir nous faire part le plus rapidement possible des problèmes que vous rencontrez afin que, disposant d'éléments factuels, nous puissions vous défendre le plus activement possible.

Réponse au questionnaire en ligne avant le **22 mai 2016**

[Cliquez ici](#)

Merci de bien vouloir répondre à toutes les questions !

Bref rappel

- Les primes « allocation de pratique » et « informatique » sont fusionnées
- **L'allocation de pratique** est fixée à 1500€ ; les conditions d'obtention ne changent pas (agrément + 1250 contacts minimum)
- **La prime informatique**
 - N'est accessible qu'aux médecins qui peuvent faire valoir le droit à l'allocation de pratique (à l'exception des MG en formation)
 - Elle est modulée en fonction de l'utilisation de **six critères**
 1. Facturation électronique des TP (e-fact)
 2. Gestion électronique du DMG
 3. Recip-e
 4. Consentement éclairé des patients
 5. Chargement du Sumehr
 6. Gestion électronique du Chap IV

- Les primes prévues pour 2016
 - Moins de 3 critères : rien, mais l'allocation de pratique reste acquise
 - 3 critères au moins : 3400€
 - 5 critères au moins : 4550€
 - NB : le chargement d'au moins 200 Sumehr apporte 500€ complémentaires

Le bureau du GBO

Toujours au service de la médecine générale et des médecins généralistes.

[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

© © *|mai 2016|* *|GBO|*, tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwé-Saint-Lambert 1200
Belgium